

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 013-211300637-20230329-66\_2023-DE



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

**n°66-2023**

----

**OBJET :**

Plan Educatif Local 2021-  
2025. Programmation  
principale 2023

Séance du 29 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS  
Fadela AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT  
Monique TRINQUET par Christian PEYRO  
Christiane LEYDER par Maryse RODDE  
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES  
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI

**Etait absent : Monsieur,**

Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame** Laëtitia DEFFOBIS

**VOTE :**

Ne prend pas part au vote  
en tant qu'élu intéressé :  
FERRER E.

**POUR :**

**33** (30 « Pour Miramas » +  
2 « Le Renouveau pour  
Miramas » + 1 « Miramas  
avec vous »)

**OBJET** : Plan Educatif Local 2021-2025. Programmation principale 2023

Le Plan Educatif Local 2021 / 2025 de Miramas a été validé en Conseil municipal par délibération n°35-2021 du 17 mars 2021.

La commune s'est engagée à maintenir avec les établissements scolaires et les associations porteuses de projets, les actions concernant des activités extra scolaires et périscolaires. La commune en assure le financement.

Le montant global des parts communales affectées au fonctionnement pour les actions du Projet Educatif Local est couvert par l'enveloppe inscrite au budget primitif 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur les projets présentés en annexe, et ainsi d'attribuer une participation de 5 460 € à l'association « Sophro Pays d'Aix », 3 600 € à l'association « M.H.B.O.P », 4 305 € à l'association « Les Emotions de Madelyne » et de 6 000 € à l'association « Maison des Lycéens » ;
- d'approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération, les conventions inhérentes et tous documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** dans le cadre du Projet Éducatif Local 2021-2025, la programmation principale du PEL 2023, les projets présentés en annexe.
- **ATTRIBUE** pour ces projets une participation de :
  - 5 460 € à l'association « Sophro Pays d'Aix »
  - 3 600 € à l'association « M.H.B.O.P »
  - 4 305 € à l'association « Les Emotions de Madelyne »
  - 6 000 € à l'association « Maison des Lycéens »
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération, les conventions inhérentes et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 17/04/2023

**Le Maire**

**Acte signé le 30 mars 2023**

**Frédéric VIGOUROUX**